

**FONDS DE DOTATION « LES ENFANTS DE CATHERINE »**

*Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et le décret d'application n°2009-158 du 11 février 2009*

Siège social : 59 Promenade Georges Pompidou – 13008 MARSEILLE

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 24 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le 24 Avril,

A 17 h30,

Au siège du fonds de dotation, 59 Promenade Georges Pompidou à Marseille (13008).

Les premiers administrateurs du fonds de dotation dénommé « **Les Enfants de Catherine** » se sont réunis en conseil d'administration, sur convocation du Président du fonds.

Participent à la réunion comme fondateurs ou personnes pressenties pour intégrer le premier conseil d'administration :

- Monsieur Luc-René CHAMOULEAU ;
- Monsieur Thomas CHAMOULEAU de MONTGOLFIER

Monsieur Luc René CHAMOULEAU préside la séance du conseil d'administration constitutif, assisté de Monsieur Thomas CHAMOULEAU de MONTGOLFIER secrétaire de séance.

Le président rappelle que le conseil d'administration constitutif du fonds de dotation est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Prise d'acte des statuts constitutifs et fixation du siège social ;**
2. **Prise d'acte de la désignation du conseil d'administration ;**
3. **Désignation d'un bureau ;**
4. **Nomination des premiers membres du Conseil Scientifique ;**
5. **Nomination des premiers membres du Comité d'investissement ;**
6. **Versement de la dotation initiale ;**
7. **Adoption du règlement intérieur ;**
8. **Adoption de la Charte éthique et de prévention des conflits d'intérêt ;**
9. **Pouvoirs au président.**

Le président présente l'objet du fonds de dotation. Il précise également les modalités de fonctionnement du fonds de dotation.

Après divers échanges de vue et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance soumet au conseil d'administration constitutif les résolutions suivantes :

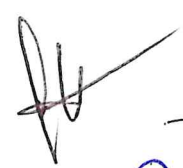
PRG

MLG

h

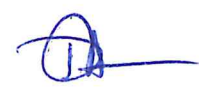
PC

CG



CCDA

CCDA



### RÉSOLUTION 1: Prise d'acte des statuts constitutifs et fixation du siège social

Les participants à la réunion du conseil d'administration constitutif prennent acte des statuts constitutifs du fonds de dotation dénommé « **Les enfants de Catherine** » et du lieu de son siège social fixé 59 Promenade Georges Pompidou à Marseille (13008).

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### RÉSOLUTION 2: Prise d'acte de la désignation du conseil d'administration

En application de l'article 7-1 des statuts, deux des fondateurs personnes physiques sont membres de droit du conseil d'administration :

- Monsieur Luc-René CHAMOULEAU ;
- Monsieur Thomas CHAMOULEAU de MONTGOLFIER,

Les administrateurs membres du conseil des fondateurs désignent ensuite pour un mandat de quatre ans renouvelables, les administrateurs membres du collège des personnalités qualifiées :

- Madame Danielle MOUGIN ;
- Madame Marie Laure GUIDI
- Monsieur Patrick BENSOUSSAN ;
- Monsieur Michel HERMANOWICZ ;
- Madame Michelle MOREL FERAUD

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### RÉSOLUTION 3: Désignation d'un bureau

En application des articles 7-1 et 8 des statuts, le conseil d'administration élit en son sein un bureau composé comme suit :

- en qualité de **président** : Monsieur Luc René CHAMOULEAU ;
- en qualité de **vice-président** : Monsieur Thomas CHAMOULEAU de MONTGOLFIER ;
- en qualité de **trésorier** : Madame Danielle MOUGIN ;
- en qualité de **secrétaire** : Monsieur Michel HERMANOVITCH.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### RÉSOLUTION 4: Nomination des premiers membres du Conseil Scientifique

En application de l'article 10 des statuts, le conseil d'administration décide de nommer les personnes suivantes membres du Conseil Scientifique du fonds de dotation :

- Monsieur le Professeur François DEVRED, en qualité de Président ;
- Madame Emeline TABOURET ;
- Monsieur Olivier BLIN ;
- Monsieur Thomas GRAILLON

Les membres du Conseil Scientifique sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelables.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

PRG

MG

RV

he

CCD1

W

TC)2

2

### **RÉSOLUTION 5: Nomination des premiers membres du Comité d'investissement**

En application de l'article 11 des statuts, le conseil d'administration décide de nommer les personnes suivantes membres du Comité d'investissement du fonds de dotation :

- Monsieur Eric CHAPELAND, en qualité de Président ;
- Monsieur Romain LAFFONT
- Monsieur Jamal TEMSAMANI
- Monsieur Pierre JOUBERT
- Madame Sandrine COURTES

Les membres du Comité d'investissement sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelables.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 6: Versement de la dotation initiale**

Une dotation initiale en numéraire de 15 000 € est apportée pour la constitution de la dotation par les fondateurs.

Les fonds seront versés avant la clôture du premier exercice suite à la publication de la création du fonds de dotation au Journal Officiel, sur un compte ouvert auprès de la banque Crédit Agricole Centre d'Affaires Institutionnels et Secteur Public 25 Chemin des Trois CYPRES CP46 CS 70392 – 13 097 Aix en Provence cedex 2

- Tél : 04 42 19 50 17 ;
- Mail : [entreprises.ca-entreprises.ca.alpesprovence.fr](mailto:entreprises.ca-entreprises.ca.alpesprovence.fr)
- Mail : [olivier.frevin@ca-alpesprovence.fr](mailto:olivier.frevin@ca-alpesprovence.fr)

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 7: Adoption du règlement intérieur**

En application de l'article 12 des statuts, les membres du conseil d'administration adoptent le règlement intérieur du fonds de dotation.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 8: Adoption de la Charte éthique et de règlement des conflits d'intérêts**

En application de l'article 12 des statuts, les membres du conseil d'administration adoptent la Charte éthique et de prévention des conflits d'intérêts du fonds de dotation.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 9: Pouvoirs au président**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration donne tous pouvoirs au président, ou à toute personne qu'il aura mandatée, aux fins d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités déclaratives et de publicité liées à la constitution du fonds de dotation, et à l'ouverture de son compte bancaire.

PKJ

RUB  
RU

le COM

CEL

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président du fonds de dotation.

Le 24 Avril 2014 à Marseille,

**Monsieur Luc René CHAMOULEAU**  
Président du fonds de dotation

**Monsieur Thomas CHAMOULEAU de MONTGOLFIER**  
Vice-Président du fonds de dotation

Marie Laure Gisi

Thierry  
Chamouleau

Denelle Morgan

Yckel Penkiewicz

Michelle Goret. Gerard